



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

spectacle vivant

Question orale n° 78

Texte de la question

M. Olivier Jardé attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les secteurs de la création et de la diffusion du spectacle vivant en Picardie, qui se trouvent dans une situation préoccupante. Les directeurs des compagnies, des lieux artistiques et culturels et des structures d'éducation populaire réunis au sein de huit réseaux demandent une augmentation du budget consacré aux politiques culturelles et « un État garant d'une intervention équilibrée sur l'ensemble du territoire ». À la suite de différents rendez-vous avec la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et avec son ministère, en l'attente d'un véritable « plan de rattrapage », ces professionnels du spectacle, qui se sont associés précisaient, en juillet 2007, l'état des demandes chiffrées, à partir de projets concrets, à 370 000 euros. Lors de son déplacement à Amiens, le 25 mai dernier, le directeur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles annonçait 240 000 euros de mesures nouvelles pour la Picardie. Or, malgré les réjouissances face à cette annonce, la Picardie reste la région la plus mal dotée en ce qui concerne le spectacle vivant, en considération du montant insuffisant qui leur a été versé. Un rapport récent de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme indique que la Picardie est la région la plus touchée par ce fléau : 8,1 % de jeunes en situation d'illettrisme en 2006 (pour comparaison : 4,8 % moyenne nationale et 2,6 % en Auvergne, la région la moins touchée). Rappelons également que la Picardie a le revenu moyen des ménages le plus faible au niveau national, ne pouvant nécessairement fréquenter les bibliothèques, les salles de spectacles, de concerts, de danse, de cirque, de marionnettes... Dans le cadre de programmes de soutien pédagogique en collaboration avec les équipes enseignantes, des metteurs en scène, des chorégraphes, des auteurs, des comédiens, des musiciens soutiennent et diffusent la création chez les jeunes au sein de théâtres, de centres culturels et de résidences. Paradoxalement, la région reste la dernière de France aidée par le ministère en ce qui concerne les crédits déconcentrés pour le spectacle vivant. Certes, une deuxième scène nationale et un projet de centre dramatique en Picardie ont été annoncés, mais il souhaite faire écho aux revendications de ces professionnels afin que des mesures nouvelles pour 2008 soient prises en compte par une augmentation des aides aux compagnies dramatiques et chorégraphiques pour accompagner les projets des compagnies en région, pour permettre le subventionnement de nouvelles compagnies conventionnées et/ou de compagnies invitées en Picardie ; par un subventionnement des scènes de Picardie (par l'aide à la résidence, aides à la diffusion, aides au projet...) ; par une aide aux projets en réseau ; par une augmentation des aides à l'éducation artistique pour le développement de l'action culturelle dans les établissements scolaires afin que le plus grand nombre de jeunes Picards puisse avoir accès à la pratique artistique. Aussi, il lui demande si elle envisage de prendre en compte ces revendications, qui permettraient à la fois de favoriser l'accession de la culture chez nos jeunes et d'effectuer un rééquilibrage financier national en faveur du spectacle vivant en Picardie.

Texte de la réponse

FINANCEMENT DU SPECTACLE VIVANT EN PICARDIE

M. le président. La parole est à M. Olivier Jardé, pour exposer sa question, n° 78, relative au financement du spectacle vivant en Picardie.

M. Olivier Jardé. Je voulais interroger Mme la ministre de la culture et de la communication - que vous suppléiez, monsieur le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté - sur la création et la diffusion du spectacle vivant en Picardie qui se trouvent dans une situation préoccupante.

Les directeurs des compagnies réclament une augmentation du budget consacré à la politique culturelle et demandent que l'État soit garant d'une intervention équilibrée sur l'ensemble du territoire. À la suite de différents rendez-vous avec la Direction régionale des affaires culturelles et avec le ministère de la culture, en l'attente d'un véritable plan de rattrapage, la hausse du budget nécessaire a été chiffrée à 370 000 euros.

Lors de son déplacement à Amiens, le 25 mai 2007, le directeur de la musique et de la danse annonçait 240 000 euros de mesures nouvelles pour la Picardie, de façon à combler le retard. Cependant, quand on regarde la sociologie de notre région - l'illettrisme touche 8 % des jeunes et le revenu moyen des ménages se situe parmi les plus faibles en France - on comprend que les habitants aient du mal à fréquenter des salles de spectacle et même les cirques.

Dans le cadre de programmes de soutien pédagogique en collaboration avec les équipes enseignantes, des metteurs en scènes, des chorégraphes, des auteurs et des comédiens soutiennent et diffusent la création chez les jeunes, au sein de théâtres, de centres culturels et de résidences. Mais, souffrant tout à la fois d'une pauvreté intellectuelle et d'un déficit chronique des budgets alloués, la Picardie se retrouve en dernière position en ce qui concerne le spectacle vivant.

Autre problème : un projet de centre dramatique en Picardie a été annoncé, mais il n'est toujours pas réalisé. Nous demandons donc une augmentation des aides aux compagnies dramatiques et chorégraphiques, pour accompagner leurs projets en région et pour pouvoir subventionner de nouvelles compagnies conventionnées en Picardie. Nous demandons aussi un soutien aux projets en réseau, et une augmentation des aides à l'éducation artistique.

Voilà pourquoi, monsieur le haut-commissaire, je souhaite connaître dans quelle mesure le Gouvernement entend prendre en compte ces revendications, pour favoriser l'accès à la culture des jeunes de cette région, et opérer enfin un rééquilibrage financier national en faveur du spectacle vivant en Picardie.

M. le président. La parole est à M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté.

Martin Hirsch, *haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté*. Monsieur le député Jardé, je vous demande d'excuser l'absence de Christine Albanel qui m'a chargé de vous fournir une réponse qui devrait, j'en suis sûr, vous satisfaire.

Si le budget de son ministère s'inscrit - comme tous les autres - dans un cadre contraint, il n'est pas question pour elle que cela se traduise par un désengagement de l'État du champ culturel, notamment en région. Vous le savez, elle a d'ailleurs défendu sa cause avec énergie - et avec succès - auprès du Président de la République et du Premier ministre, et elle a obtenu un desserrement de cette contrainte pour les crédits 2008 du programme création. Ce ballon d'oxygène profitera à l'ensemble du réseau du spectacle vivant, et sera consacré en priorité aux investissements en cours dans les régions.

En Picardie, depuis 2005, le spectacle vivant fait l'objet de mesures particulières destinées à renforcer le réseau des établissements : en 2005, le nombre des scènes conventionnées a été porté de trois à six, ce qui a entraîné un doublement des crédits qui leur sont destinés. Cet effort s'est poursuivi par une croissance des moyens alloués à chacun des acteurs de ce réseau, pour un montant global porté de 715 000 euros en 2006 à 765 000 euros en 2007.

Les moyens consacrés au spectacle vivant en Picardie seront, en 2008, reconduits à hauteur des financements octroyés en 2007. Par ailleurs, le projet de création d'une scène nationale dans l'Oise, inscrit au contrat de plan État région, fait l'objet d'une étude financée par l'État à hauteur de 47 000 euros. Cependant, Christine Albanel a décidé de suspendre pour 2008 l'attribution de tout nouveau label, dans la perspective de la réflexion qu'elle a engagé avec les partenaires du ministère, élus et professionnels, sur le spectacle vivant. En effet, il lui a semblé nécessaire de dresser le bilan de cinquante ans de décentralisation culturelle. Dans ce cadre, la question des labels qui ne correspondent plus tout à fait à la réalité du spectacle vivant et du réseau qui s'est constitué au fil du temps, doit être remise en perspective.

Pour autant, cela ne doit pas faire oublier la scène nationale d'Amiens qui bénéficie d'un subventionnement tout à fait exceptionnel de l'État, à parité avec les collectivités territoriales membres de la maison de la culture, et dont le budget s'élève à 1 539 000 euros.

S'agissant du soutien à la création et à la production, si l'aide de l'État en direction des compagnies conventionnées n'a pas évolué ces dernières années - un montant annuel de 200 000 euros -, l'aide consacrée

aux compagnies en résidence a considérablement augmenté entre 2006 et 2007, pour passer de 485 500 à 779 500 euros, ce qui représente une hausse de 294 000 euros.

C'est à ce titre qu'un budget de 192 000 euros est alloué à la compagnie de Marcel Bozonnet, pour un travail de création qui se poursuivra pendant trois ans à la Maison de la culture d'Amiens et une action d'éducation artistique en direction des collèges des trois départements de la région.

En effet, l'éducation artistique et culturelle constitue un axe stratégique fort de la politique culturelle conduite par la DRAC de Picardie depuis plusieurs années, en partenariat avec les collectivités locales, les communautés d'agglomération et les conseils généraux. Le budget consacré à ces actions, qui mobilisent à la fois les équipes enseignantes, les metteurs en scène, les chorégraphes et les comédiens, a évolué de manière significative : il s'élevait à 752 000 euros en 2005, à 960 000 euros en 2006, à 990 000 euros en 2007, et il a atteint en 2008 la barre du million d'euros.

Enfin, une aide exceptionnelle de 25 000 euros a été accordée en 2007 au secteur des arts du cirque et de la rue, sur lequel vous avez insisté : cette aide sera reconduite en 2008 pour favoriser l'émergence du pôle régional des arts du cirque et de la rue.

Vous le voyez, monsieur le député, il n'est pas question pour Mme la ministre de la culture d'oublier la Picardie dans le schéma culturel national.

M. Olivier Jardé. Merci !

Données clés

Auteur : [M. Olivier Jardé](#)

Circonscription : Somme (2^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 78

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 janvier 2008, page 115

Réponse publiée le : 9 janvier 2008, page 19

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 janvier 2008